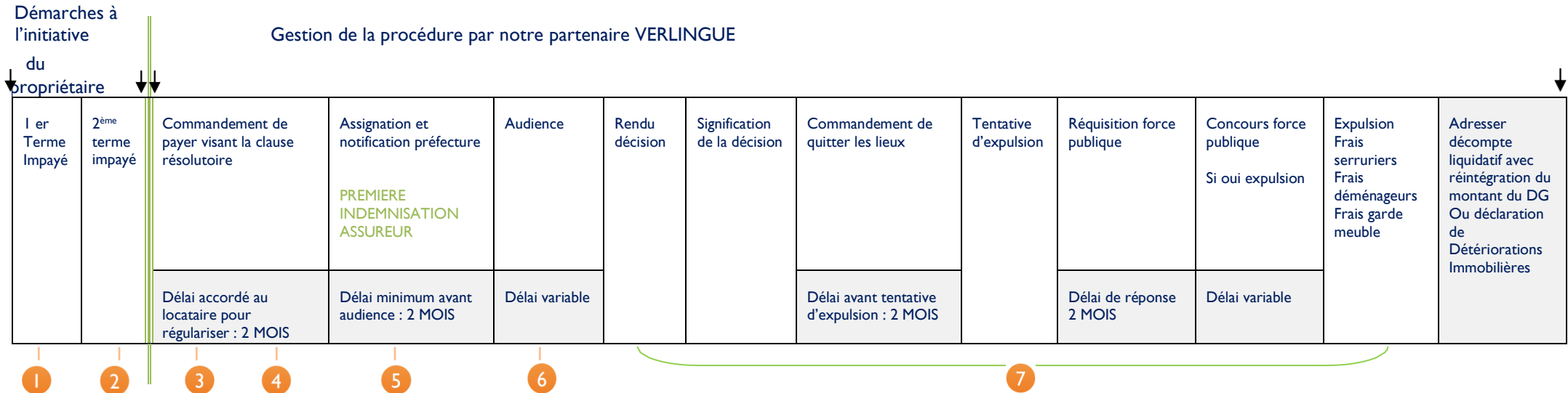


[LA VIE DE VOTRE DOSSIER SINISTRE LOYERS IMPAYES]



- ① J+20 : Envoi lettre simple
- ② J+35 : Envoi lettre Recommandée
- ③ J+45 : Adresser la déclaration au **club des propriétaires**
Qui vérifie la complétude du dossier et attribue le dossier sinistre à un gestionnaire via notre partenaire VERLINGUE
- ④ Verlingue diligente le commandement de payer
- ⑤ Adresser décompte actualisé à Verlingue
- ⑥ Adresser décompte actualisé à Verlingue 48h avant la date d'audience + avocat
- ⑦ Adresser décompte actualisé tous les mois à Verlingue

LES INDEMNISATIONS ASSUREUR NE DOIVENT JAMAIS APPARAÎTRE SUR LES COMPTES ET/ OU DECOMPTES LOCATAIRES

- ✓ PRISE EN CHARGE DE TOUS LES FRAIS DE PROCEDURE D'EXPULSION
- ✓ LE RECOUVREMENT DES SOMMES EST ASSURE PAR NOTRE SERVICE RECOURS
- ✓ LE PROPRIETAIRE S'ENGAGE A INFORMER LE CENTRE DE GESTION DE TOUT MOUVEMENT SUR L'AFFAIRE SOUS PEINE DE DECHEANCE DE GARANTIE
 - Règlements
 - Départ du locataire (furtif/congé)
 - Litige en cours (copies correspondances locataire/propriétaire)